

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c.
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 18 Mai 1872.

On lit dans le Journal des Débats, du 16 mai.

La commission de la libération du territoire a continué aujourd'hui l'examen des questions qui se rattachent au futur emprunt; mais elle n'a pris encore aucune résolution. Le futur emprunt sera-t-il amortissable, ou bien faut-il se conformer aux précédents par une émission pure et simple de rentes 5 0/0 perpétuelles? Dans sa prochaine séance, la commission décidera probablement que conseil elle se propose de donner sur ce point au gouvernement, car elle n'a aucune qualité pour se prononcer d'une façon absolue. Elle peut seulement indiquer ses préférences.

L'emprunt amortissable, contracté au moyen des obligations, est toujours regardé par M. Buffet comme le meilleur moyen de faire appel au crédit public, sans nous imposer des charges trop fortes pour le service des intérêts de ce remboursement. A son avis, les 200 millions consacrés en ce moment à restituer à la Banque de France les avances qu'elle a faites au Trésor devraient servir ultérieurement, c'est-à-dire dans six années, à l'amortissement de l'emprunt. Il serait même possible d'emprunter, dès ce jour, 800 millions, indépendamment des 3 milliards, afin de les verser à la Banque de France, si on voulait que l'amortissement commençât immédiatement après l'émission de l'emprunt.

Ce système est regardé comme difficilement réalisable par MM. Pagés-Duport, Peulvé et Lucet. M. Pagés-Duport a fait observer que la forme de l'emprunt était la question dominante, et qu'il ne fallait pas tant songer à chercher la meilleure méthode théorique qu'à se préoccuper du moyen d'intéresser tous les capitaux européens dans une vaste opération financière. Or, à ce point de vue, le succès d'un emprunt en rentes 5 0/0 paraît assuré, tandis que le monde financier, sur toutes les places, verrait avec défaveur une émission d'obligations remboursables par tirages, séduisante pour un certain nombre de petits capitalistes, mais à laquelle resteraient à peu près étrangers les grands capitaux dont le concours est indispensable.

Il est, quant à présent, difficile de pressentir la résolution définitive qui sera prise dans la prochaine séance; il semble, toutefois, à peu près certain que la commission se montrera opposée à tout impôt sur le capital, même à titre de garantie par un emprunt amortissable.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 16 mai.

M. Thiers a dû recevoir aujourd'hui les délégués de la Commission pour le conseil d'Etat qui ont déjà eu hier une assez longue entrevue avec M. Dufaure. La Commission appuyée par l'Assemblée ne croyant pas pouvoir se déjuger en laissant au pouvoir exécutif la nomination des conseillers d'Etat, même avec le tempérament proposé par M. Target, et d'autre part, le Gouvernement ne voulant pas laisser au pouvoir législatif une pareille attribution qui n'avait jamais été contestée jusqu'ici au pouvoir exécutif, il ne reste plus guère d'issue que l'abandon pur et simple du projet, et c'est probablement ce qui arrivera, car de part et d'autre, on répugne également à l'idée d'un conflit et l'on fera tout ce qui est possible pour l'éviter.

Vous savez que le budget de 1873 déposé avant-hier constate la nécessité de trouver environ 120 millions d'impôts nouveaux, ou tout au moins 100 millions en défalquant les 19 ou 20 millions qui figurent dans ce budget comme excédant présumé des recettes sur les dépenses. Le gouvernement

propose de demander ces 100 ou 120 millions aux matières premières. La commission du budget de 1872 conseille, au contraire, de combler le déficit au moyen de l'impôt sur les revenus, déjà proposé dans la précédente commission du budget par M. Casimir Périer et dont la base serait encore élargie, puisqu'on y comprendrait la rente. La commission calcule qu'elle obtiendrait ainsi 137 millions. En ce qui concerne le budget de 1873, la commission est, du reste, d'avis d'en confier l'examen à une nouvelle commission. J'ajoute que cette question ne faisait de doute pour personne et que le gouvernement lui-même, qui s'est plaint tant de fois et si vivement des lenteurs de la commission actuelle, aussi bien que de la commission précédente, doit désirer plus que personne le choix d'une nouvelle commission qui mène cette fois, l'examen des affaires financières avec plus d'activité. Je doute néanmoins que la nouvelle commission du budget soit plus favorable que les précédentes à l'impôt des matières premières, mais il faut bien espérer que sur cette grave question, le président de la République finira par entendre raison, surtout si la nouvelle commission parvient à trouver ailleurs les ressources nécessaires à l'équilibre du budget.

Sur la question de l'interpellation Rouher, les amis les plus éclairés du Gouvernement lui conseillent de rester neutre et de laisser les partis s'user librement dans ces échanges de récriminations réciproques. Par suite de ces conseils, qui semblent écoutés en haut lieu, il est permis d'espérer, contrairement aux assertions de plusieurs journaux, que M. Thiers s'abstiendra d'intervenir dans la discussion de l'interpellation Rouher.

La gauche républicaine a adopté le chiffre de 4 ans pour la durée du service militaire.

Par les soins du centre gauche, le discours du général Chanzy va être distribué à profusion dans les départements.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 14 mai 1872.

Il s'est produit, avant l'adoption de la convention postale avec la Prusse, un coup de théâtre inattendu. Peu à peu, les députés avaient quitté leurs bancs et il ne restait plus guère dans la salle que les huissiers qui, machinalement, répétaient le sacramentel: « Faites silence, messieurs! » lorsque le bruit se répand tout à coup que M. Rouher est à la tribune. Aussitôt chacun de se hâter vers sa place, tandis que les spectateurs des tribunes préparent leurs lorgnettes.

L'ancien ministre d'Etat n'a fait que prononcer quelques mots; mais son intervention est venue fort à propos apporter un peu d'animation à la séance.

Il a déclaré que, dans cette question, il était abulument ministériel et qu'il approuvait les bases de la convention. Il les juge favorables au développement des correspondances internationales, qui sont un élément de richesse et de prospérité pour un pays. Bien qu'il ne s'attendit nullement à prendre la parole, et qu'il eût été provoqué par une attaque directe de M. de Ravinel. M. Rouher a montré qu'il possédait la question à fond et qu'aucun de ses détails ne lui était étranger.

Dans la même séance, la motion suivante a été présentée par M. Haentjens, l'urgence a été déclarée:

« Considérant qu'il serait contraire à toute équité que la capitulation de Paris fût seule exempte du contrôle d'un conseil d'enquête,
« L'Assemblée nationale autorise le gouvernement à donner pleins pouvoirs au conseil d'enquête des capitulations, présidé par le maréchal Baraguey-d' Hilliers, pour examiner, au point de vue militaire, les conditions de la capitulation de Paris et les faits de guerre qui l'ont précédée. »

Revue des Journaux

Gazette de France.

Lundi, 13 mai, les catholiques du monde entier célébraient l'anniversaire de la naissance de Pie IX.

N. S. P. le Pape vient d'atteindre sa quatre-vingtième année. Il est aujourd'hui le plus âgé des souverains d'Europe, et tout fait présager qu'il vivra encore longtemps, pour le bien de l'Eglise et de l'humanité.

Les effroyables malheurs qui ont affligé le monde religieux n'ont pas abattu la grande âme de Pie IX. Au milieu des tempêtes révolutionnaires qui ont ébranlé la société et abattu le trône pontifical, le successeur de saint Pierre a conservé cette énergie, cette force et en même temps cette douceur qui font l'admiration de ses ennemis eux-mêmes.

Depuis de longues années, il s'est montré le digne successeur de ces grands chefs de l'Eglise qui s'étaient donné la sublime mission d'arrêter la barbarie et de faire progresser la civilisation chrétienne.

Tous les catholiques sont heureux de saluer le quatre-vingtième anniversaire de l'auguste vieillard, éprouvé par tant de malheurs et demeuré si héroïque au milieu des épreuves qu'il a plu à Dieu de lui envoyer.

La République sans les républicains, tel est le titre d'un article de M. Louis Blanc que publie le Rappel.

M. Louis Blanc se plaint qu'il y ait une République et que les républicains n'occupent pas toutes les fonctions de l'Etat.

Le 4 septembre, les républicains n'ont eu que la peine de prendre les positions qui convenaient aux aptitudes de leurs chefs; ils se sont attribué le gouvernement sans partage.

M. Jules Favre, M. Dorian, M. Trochu, M. Rochefort, M. Picard, M. Jules Ferry, M. Jules Simon, M. E. Pelletan, M. Gambetta, M. Emmanuel Arago, M. Glais-Bizoin et M. Crémieux représentaient toutes les nuances de l'opinion républicaine. Ils ont gouverné la France sans rencontrer dans les autres partis aucune résistance.

Qu'a fait cette République avec les républicains?

Que M. Louis Blanc le dise, qu'il raconte s'il en a le courage l'histoire de ces six mois de gouvernement de la République avec les Républicains, dont le premier acte a été de supprimer le suffrage universel, de refuser toute représentation au pays, d'établir la dictature.

La France sait, en faisant ses comptes aujourd'hui, ce que lui coûte la République avec les républicains. Elle va ajouter de nouveaux milliards à la dette effroyable léguée par l'Empire, sans pouvoir dire qu'un seul jour elle ait eu le droit d'être fière d'un seul de ses gouvernants républicains. Si M. Louis Blanc connaît un acte, un seul, dont on puisse féliciter la République, pendant les six mois de dictature de M. Gambetta et Pipe-en-Bois, qu'il l'écrive pour la gloire du parti.

Mais si ingénieuse que soit sa plume, il ne pourra rien trouver à glaner dans le champ républicain, devenu absolument stérile. Il se heurtera à des histoires comme celle de Longjumeau.

Pays.

Si l'Empire fut coupable dans ses hauts

fonctionnaires; si Faily manqua de vigilance par deux fois; si Frossard est fautif; si Bazaine est un traître; si Le Bœuf nous a trompés; si Grammont et Ollivier nous ont entraînés dans l'abîme, prenez-les, nous ne vous les marchandons pas!

Voilà ce que nous faisons pour les nôtres, républicains, dites-nous maintenant ce que vous allez faire pour les vôtres!

C'est vous qui nous avez refusé les hommes et les armes. Quand, déchaîné contre la loi militaire du maréchal Niel, Jules Favre lui dit en plein corps législatif: « Voulez-vous donc faire de la France une vaste caserne? » le maréchal triste et soucieux, lui répondit: « Prenez garde d'en faire un vaste cimetière! »

Si vous avez oublié ce sombre dialogue, nous nous en souvenons, nous autres.

C'est vous qui avez rendu la guerre nécessaire par toutes les injures, par tous les outrages, dont vous aviez abreuvé notre neutralité pendant Sadowa;

C'est vous qui avez affaibli la discipline par vos écrits et vos discours déléterés;

C'est vous qui, par un faux sentimentalisme, avez presque détruit l'esprit de patriotisme;

C'est vous qui avez renversé le gouvernement de votre pays devant l'ennemi qui s'avancait;

C'est vous qui juriez de ne jamais capituler de ne rien céder de notre territoire et de nos forteresses; c'est vous qui faisiez un pacte avec la mort, et qui le lendemain capituliez, cédiez tout ce qu'on voulait, et laissiez protester votre signature que la mort vous présentait!

De ce qui n'était qu'un malheur vous avez fait un désastre irréparable. Si Bazaine a mal fait, votre exemple ne l'excuserait-il pas, et ne pouvait-il faire là-bas ce qu'un autre général faisait ici?

Si l'on nous disait faussement que l'on était prêt en juillet, Gambetta n'a-t-il pas hurlé dès le mois d'octobre, que la République était invincible et qu'elle s'enterrerait plutôt sous les ruines?

Mensonge en juillet, mensonge en octobre, mensonge partout, et dont il nous faut le châtiment!

Que ceux qui firent la guerre imprudemment, et ceux qui la continuèrent plus imprudemment encore, s'avancent! la France les attend pour les juger.

Patrie

Les dommages causés par l'insurrection du 18 mars et par la Commune ont coûté à Paris et à ses environs trente fois plus que la guerre des Allemands. Il importe de ne pas l'ignorer.

L'enquête ouverte au sujet de ces dommages, dans le département de la Seine, a donné les résultats suivants:

Il y a eu 12,480 réclamations. La valeur des pertes qu'elles signalaient atteignait le chiffre de 407 millions. Ce chiffre a été très-exagéré et réduit à 77 millions.

La guerre et le siège ont causé des dégâts qui sont estimés à 2 millions et demi seulement. Les réclamants demandaient 6 millions et demi de francs.

Les gens du 4 septembre qui ont laissé se préparer et organiser l'émeute, les insurgés et leurs partisans vont donc coûter aux contribuables de Paris, 74 millions; — trente fois plus que les Prussiens.

Il importe que personne n'oublie ces chiffres.



fres : les Prussiens du dedans sont encore plus ruineux que ceux du dehors.

Le *Bien public* a trouvé à propos de publier un long article de deux colonnes et demie, intitulé : « M. Thiers et les médecins. »

Le journal officieux s'indigne fort contre les « feuilles à sensation » qui s'en vont répétant dans leurs « échos, » que le président ne peut point parler, qu'il est obligé, dans la salle du conseil, de communiquer avec ses ministres au moyen de petits papiers, et autres commérages aussitôt oubliés que racontés, que le *Bien public* ressuscite uniquement pour se donner le facile plaisir de les combattre.

Que cherche-t-on, en définitive, lorsqu'on répète partout que M. Thiers est d'une force peu commune et que « sa santé, intellectuelle aussi bien que la physique, ne nous doit plus inquiéter ? » On veut prouver que la France est bien portante, puisque M. Thiers est bien portant, et, suivant une spirituelle expression, que le pays ne doit plus être enrhumé puisque M. Thiers ne l'est plus. Fort bien ! mais le soin même que mettent les familiers du président à rassurer les populations sur l'état intellectuel et physique du chef du pouvoir n'est-il pas la condamnation absolue, topique du système que, dans d'autres temps, ont soutenu ces mêmes personnages ? Que nous ont dit pendant longtemps ces savants docteurs en politique ? Ils nous ont affirmé qu'un pays était bien malheureux, qu'il était exposé aux plus grands désastres, quand il était sous la domination du pouvoir personnel ; car alors la mort, la maladie, l'abaissement des facultés du gouvernant portait le désarroi et dans la fortune publique et dans la politique de ce pays.

Voilà ce qui se passait et ce qui se disait sous l'Empire.

Or, entre l'Empire de 1869 et la République de 1872, qu'y a-t-il de changé sous ce rapport comme sous tant d'autres ? Rien... Si, cependant, il y a quelque chose de changé : Aujourd'hui, le souverain a soixante-dix-sept ans.

M. Barthélemy Saint-Hilaire vient d'adresser la lettre suivante à M. Labadié, président du conseil général des Bouches-du-Rhône.

Le *post-scriptum* se recommande à l'attention des lecteurs :

Versailles, 6 mai 1872.

Monsieur le président,  
J'ai l'honneur de vous accuser réception d'une Adresse à M. le président de la République, que vous m'avez transmise, signée par plusieurs membres du conseil général des Bouches-du-Rhône.

Agréez, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

B. ST-HILAIRE.

P.-S. — M. le président de la République a été très-sensible aux sentiments de confiance que vous exprimez pour lui.

B. S.-H.

M. Labadié, radical ardent, est un adversaire déclaré du préfet de Marseille et du général de division Espivent de la Villeboisnet, qui commande les forces militaires en cette ville.

À la date du 8 mai, deux jours après la lettre adressée à M. Labadié par M. Barthélemy Saint-Hilaire, M. le général Espivent adressait aux troupes placées sous son commandement une proclamation, dans laquelle il louait hautement la conduite de deux soldats qui s'étaient signalés par leur courage et l'énergie avec laquelle ils avaient défendu contre la foule des agents de la force publique amenant un prisonnier.

Ce document se terminait par ces phrases significatives :

« On ne saurait, d'ailleurs, trop blâmer les tendances de la foule, qui paraît souvenant n'avoir de sympathies que pour les malfaiteurs, et réserve ses outrages et ses rigueurs pour les agents de l'ordre et de la paix publique. »

Afin de prévenir, autant que possible, le renouvellement des faits de cette nature, le général de division, usant des pouvoirs que lui confère la loi sur l'état de siège, a décidé que l'individu arrêté serait traduit en conseil de guerre, où il aura à répondre du délit de voies de fait et de rébellion envers les agents de l'autorité.

Telle est la situation du chef-lieu des Bouches-du-Rhône. Nous nous dispensons de tout commentaire, et nous nous bornons à mettre

en présence ces deux documents : la lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire au radical Labadié, et la proclamation du général Espivent.

Enfin, enfin ! il est officiellement nommé. C'était signé depuis longtemps, tout le monde le savait, pourtant on n'osait pas l'avouer publiquement ; on reculait chaque matin devant l'éclat de rire de Paris et de la province. Finalement, il a fallu sauter le fossé, et le *Journal officiel* de ce jour fait savoir à la France et à l'Europe, que M. Jules Ferry, membre de l'Assemblée nationale, est définitivement institué plénipotentiaire près de S. M. le roi de Grèce.

Pour nous, nous avons quelque peine à contenir le contentement sans mélange que nous procure cette nomination ; car elle nous apporte une démonstration irréfutable de tout ce que nous n'avons cessé de répéter, une preuve sans réplique de toutes nos assertions. Qu'avons-nous donc, en effet, redit sur tous les tons depuis des mois ? Que les gens du 4 septembre étaient de simples ambitieux, des ambitieux de l'espèce la plus vulgaire et la plus plate ; qu'ils avaient précipité une révolution, qu'ils s'étaient emparés du gouvernement dans le but unique d'avoir des places ; que disons-nous, des places ? Des appointements ! des gages !

Liberté.

Lors de l'inauguration de la nouvelle université de Strasbourg, on a signalé l'abstention de la plupart des professeurs étrangers que le gouvernement allemand avait conviés à cette solennité. Trois seulement : un de Prague, un de Zurich, un de Göttingue, étaient venus donner la réplique au renégat Durckheim-Darmstadt et au recteur prussien Bruch. Celui de Prague vient d'être énergiquement désavoué par la majorité de ses collègues. Il se signe en ce moment dans toutes les facultés de l'Université de Prague une déclaration d'où nous détachons les passages suivants :

« Nous soussignés, docteurs de toutes les facultés de l'Université de Prague, protestons contre le voyage de M. Hoesler, qui n'était autorisé ni par les professeurs, ni par les docteurs, à représenter l'Université de Prague aux solennités de l'ouverture d'une Université allemande à Strasbourg. »

« Nous protestons surtout contre le texte du discours qu'il a prononcé en cette occasion, parce que, au lieu de parler des succès obtenus par la nation allemande sur le terrain du travail intellectuel, ce discours renie tout sentiment patriotique, en préconisant les actes de la force brutale, dont le but est l'entière soumission et la dénationalisation de « l'Alsace délivrée », de même que celles des autres pays de « l'ancien territoire allemand ». »

« Nous protestons contre un tel discours au nom du droit de libre décision des peuples, droit qui n'a point reconnu la « délivrance de l'Alsace et de la Lorraine. »

« Nous protestons contre un tel discours au nom de l'humanité, qui ordonne le respect de l'ennemi vaincu et qui condamne le vainqueur, qui ne rougit pas d'insulter aux sentiments patriotiques d'une population incorporée, malgré elle, à l'Empire allemand. »

« Nous protestons contre ce discours au nom de notre patriotisme, qui ne nous permet pas de voir, comme M. Hoesler, dans les vainqueurs de Koniggratz « des hommes qui ne savent que combattre et vaincre leurs ennemis. »

Cette éloquente protestation est la consécration de celle que les étudiants de la même Université ont adressée à un journal de Paris, le soir même de la cérémonie de l'ouverture de la nouvelle université de Strasbourg.

Courrier de France.

Un plébiscite avait lieu, dimanche dernier, dans toute la Suisse ; le suffrage universel était appelé à confirmer ou à rejeter un projet de révision constitutionnelle.

La réforme proposée a été repoussée.

Ce résultat est une victoire pour nous, une défaite pour l'Allemagne ; on s'en afflige à Berlin, nous devons donc nous en réjouir.

Le projet de révision tendait à diminuer l'indépendance des cantons et à fortifier le pouvoir central. Or, pour bien comprendre l'importance et le danger de cette centralisation, il faut se rappeler que trois langues sont parlées en Suisse : la langue allemande, la langue française, la langue italienne. La pre-

mière est parlée par la majorité des habitants ; la dernière n'est en usage que dans un seul canton, le Tessin.

Si la Suisse cessait d'être une confédération pour devenir une république centralisée, il est évident que la nationalité germanique ne tarderait pas à s'efforcer d'absorber, ou tout au moins de subordonner et d'opprimer les deux autres. On l'espère en Allemagne, et déjà les journaux de M. de Bismark rappelaient que les cantons suisses ont fait partie au moyen-âge du Saint-Empire romain, et commençaient à insinuer qu'ils seraient bien de rentrer dans le sein de l'unité. Comme on l'a fort bien dit, « quand la Suisse ne fera plus qu'un morceau, la Prusse n'en fera qu'une bouchée. » La campagne en faveur de la révision était inspirée, dirigée, surveillée par la cour de Berlin, qui se flattait d'en tirer profit.

Mais M. de Bismark et ses alliés, helvétiques ne font pas seulement la guerre à la nationalité française : ils sont aussi les ennemis du catholicisme : aussi les cantons catholiques ont-ils voté contre la révision, quelle que fût leur langue, et ont-ils fait échouer par leur opposition les desseins du chancelier de l'Allemagne du Nord.

Chronique locale

et méridionale.

Chemin de fer d'Orléans.

SERVICE D'ÉTÉ.

DE CAHORS A LIBOS.			
Table 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ....	5h10	12h25	5h40
Mercuès.....	5 28	12 47	5 55
Parnac.....	5 43	1 7	6 7
Luzech.....	5 53	1 20	6 16
Castelfranc.....	6 10	1 43	6 37
Puy-l'Evêque.....	6 24	2 0	6 49
Duravel.....	6 36	2 14	6 58
Soturac-Touzac.....	6 47	2 27	7 7
Fumel.....	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 7	2 51	7 26

La compagnie du chemin de fer de Paris-Orléans prévient le public que la station de Soturac-Touzac, située sur l'embranchement de Monsempron-Libos à Cahors, entre les stations de Fumel et de Duravel, est ouverte au service à partir du 6 mai.

Les tarifs généraux qui sont applicables à dater dudit jour, 6 mai, aux transports de grande et de petite vitesse en provenance ou à destination de la station de Soturac-Touzac, sont déposés dans toutes les gares et stations du réseau, où le public peut en prendre connaissance.

Chemin de fer d'Orléans.

AVIS.

M. le Directeur du Chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public que le transport des phosphates de chaux, par chargement de 5,000 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids, est fixé aux prix suivants :

De Cahors à Bordeaux-Bastide.....	10 <sup>fr</sup> 50
— Saint-Nazaire.....	20 50
De Saint-Antonin à Saint-Nazaire.....	22 00

par 1,000 kilogrammes, frais de gare compris.

Commission départementale.

Fin de la séance du 9 mai.

La commission recommande cette demande à la bienveillance de l'Etat, la commune de Montamel ayant déjà fait des sacrifices considérables qui la rendent digne d'intérêt.

Equipement de la garde nationale mobilisée. — Emprunt. — Non-lieu.

Dans sa séance du 25 octobre 1871, le Conseil général vota un emprunt de 94,350 francs, pour faire face à l'excédent de dépenses, à la charge du département, pour l'équipement de la garde nationale mobilisée, emprunt qui ne fut voté que sur la demande formelle de M. le ministre, d'après laquelle le département ne pouvant exiger le remboursement de la première annuité avant le 31 décembre, pouvait cependant, être obligé d'opérer le versement avant le 31 août, époque de la clôture de l'exercice.

Le Conseil général décida, en outre, que l'emprunt ne serait réalisé que le plus tard possible

afin de ne pas avoir à supporter l'intérêt avant le 31 août.

M. le préfet a communiqué à la commission une dépêche de M. le ministre de l'intérieur, du 20 avril dernier, par laquelle reconnaissant les difficultés sérieuses que pourrait entraîner, pour le département, le versement de la somme de 94,350 francs, il estime qu'il lui serait opportun et plus pratique de dispenser le département du versement de cette somme, sauf à réduire le montant des annuités de remboursement à la somme de 200,000 francs.

La commission remercie M. le Préfet de cette communication.

La séance est levée à 3 heures.

Le secrétaire,  
Signé : LABORIE.

Les militaires amputés par suite de blessures reçues pendant la campagne 1870-1871 et pendant l'insurrection, qui par leur position de fortune, ne peuvent se procurer les membres artificiels et les appareils qui leur sont nécessaires, peuvent en faire la demande au ministre de la guerre (Direction générale du contrôle et de la comptabilité.)

Par décision ministérielle du 10 mai 1872, M. Prendergast, capitaine au 88<sup>e</sup> de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans ce corps, en remplacement de M. Lespinaze, nommé chef de bataillon.

M. Lamouroux, capitaine au 88<sup>e</sup> de ligne, est nommé capitaine adjudant-major dans le même corps.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 11 Mai 1872.

- Philosophie.
  - Dissertation française : 1 Dugès ; 2 Gilles.
  - Rhétorique.
  - Discours français : 1 Combarieu ; 2 Deloncle.
  - Seconde.
  - Version grecque : 1 Boussac ; 2 Depeyro.
  - Troisième.
  - id. 1 Valmary ; 2 Imberty.
  - Quatrième.
  - id. 1 Dentraygues ; 2 Calmels.
  - Cinquième.
  - id. 1 Poujade ; 2 Mathel.
  - Sixième.
  - id. 1 Castagné ; 2 Albert.
  - Septième.
  - Calcul : 1 Nouvelles ; 2 Verdier.
  - Huitième.
  - Version latine : 1 Verdé ; 2 Iaur.
  - Enseignement secondaire spécial.
  - Deuxième année.
  - Ecriture : 1 Brunelle ; 2 Andrieu.
  - Première année.
  - id. 1 Vallès ; 2 Mispoulet.
  - Année préparatoire.
  - id. 1 Couture ; 2 Bonnet.
  - Classe préparatoire. — Première division.
  - id. 1 Dueuing ; 2 Graulière.
  - Deuxième division.
  - id. 1 Deltrieu ; 2 Tinel.
  - Troisième division.
  - id. 1 Maillet ; 2 Raynal.
- Le Proviseur, RICHAUD.

Nous lisons dans l'*Echo de Marmande* du 16 mai :

Nous avons eu hier un assez beau marché au blé ; il y avait un assez grand nombre de vendeurs, mais les transactions n'ont pas été très actives, par suite des prétentions des vendeurs qui demandaient 26 fr. des 80 kilos, quand le commerce n'offrait que 25 fr. Nous ne croyons pas que le prix commercial ait dépassé ce chiffre. La boulangerie aura peut-être acheté quelque chose à 25-25 et 25-50, ce que nous n'avons pas pu constater.

Nous lisons dans le *Journal de Bordeaux* :

Encore une famille empoisonnée par les champignons !  
Il y a trois jours, le sieur Delvieu apportait chez lui, rue Christine, n° 6, dans une feuille de papier, quelques champignons blancs qu'une connaissance de vingt ans venait de lui donner. La femme Delvieu les prépare, et quatre personnes en mangent au repas. Bientôt après, les douleurs qu'ils ressentirent dans l'estomac, leur firent croire à un empoisonnement. Le docteur Duvignaud fut appelé aussitôt, et donna tous les soins que réclamait l'état des malades. Mais



déjà M. Delvieu, âgé de 64 ans, est mort après d'horribles souffrances.

Un jeune homme de 15 ans était hier au soir à l'agonie.

Une amélioration sensible s'est manifestée chez M<sup>me</sup> Delvieu et chez M. Trouette, ami de la famille, et on espère pouvoir les sauver.

C'est encore l'agarric printannier qui est la cause de cet empoisonnement.

Nous apprenons à l'instant que le jeune homme de 15 ans est mort ce matin à six heures.

On écrit de la Haute-Vienne :

Le temps froid et pluvieux que nous éprouvons depuis une quinzaine de jours devient de plus en plus nuisible à toutes les récoltes. Les blés ont un luxe de végétation qui inspire de vives inquiétudes. Ils sont presque tous en tuyaux, les épis n'attendent qu'un peu de chaleur pour se montrer. Puisse le mauvais temps cesser bientôt et faire disparaître les dangers de la verse et de la rouille, qui serait malheureusement les conséquences d'une végétation anormale ! Les trèfles-farouches sont en pleine floraison ; ils sont très-beaux et très-fourmis, mais d'une mollesse et d'une aqueosité qui ne permet pas de les donner purs aux chevaux ; il est prudent de les mélanger avec du foin, même pour les bêtes à cornes.

Les prairies naturelles présentent une belle récolte comme quantité, mais on craint beaucoup que la qualité ne soit compromise par l'abondance des trèfles sauvages et de variétés inférieures.

On sera probablement obligé de faucher de vastes espaces dès les premiers beaux jours, tout en sachant d'avance que cette fauchaison prématurée ne donne généralement qu'un très-médiocre fourrage impropre à la race chevaline.

Les arbres fruitiers ne donneront pas les fruits qu'avait promis leur belle floraison. A part quelques bigarreaux, il y aura peu de cerises, quelques rares abricots, très-peu de poires, quelques pêches de tardive saison, une médiocre quantité de prunes Reine-Claude ; les pommes ne seront guère plus abondantes que l'an passé. Les pruniers d'Ente souffrent beaucoup du brouillard.

L'état général de la vigne est de beaucoup plus satisfaisant que l'année dernière à pareille époque.

La pousse est uniforme, d'un aspect assez satisfaisant ; les mannes sont nombreuses, bien constituées ; mais on constate avec regret une certaine quantité de pieds morts isolément, accident que quelques-uns attribuent à la gelée de l'avant-dernier hiver, et d'autres à l'une des maladies dernièrement signalées et qui ont déjà fait tant de victimes.

Les chasselas qui, l'an passé, ne donnèrent qu'une très-médiocre récolte, présentent cette année de belles apparences.

Théâtre de Cahors

Direction de M. SAINT-MARTIN-LACLAVIER

Dimanche, 19 mai 1872,

Pour la Clôture définitive :

La Belle Hélène, opéra bouffe en 3 actes.

Le Cachemire Vert, comédie-vaudeville.

Bureaux, à 7 h. 1/2. — Rideau, à 8 h.

CALENDRIER DU LOT. -- MAI.

Jours	FÊTES.	FOIRES.
Diman.	Pentecôte.	
Lundi.	s. Bernardin.	Belmont, Lauzès, Fons, Salviac.
Mardi.	s. Ubald.	Teyssieu.
Mercredi.	Quatre-temps.	Mauroux, St-Céré, l'Hôpital-St-Jean, St-Germain.
Jeudi.	s. Flavien.	
Vend.	Notre-Dame de B. S.	
Samedi.	s. Grégoire.	Bach, Gourdon, Labastide-Murat.

N. L. .... le 7, à 1 28 du soir.  
 P. Q. .... le 15, à 4 15 du soir.  
 P. L. .... le 22, à 11 18 du soir.  
 D. Q. .... le 29, à 2 22 du soir.

Variétés

Les dictons agricoles du mois de mai.

Les dictons agricoles pour le mois de mai sont bien différents des proverbes pour le mois d'avril. La science populaire tient très-grand compte de la différence de température nécessaire dans l'un et dans l'autre de ces mois.

Dans les Bouches-du-Rhône, dans le Gard, dans le Midi en général, on dit : « Avril a trente jours ; s'il en pleuvait trente-et-un, cela ne ferait tort à aucun. » La formule usitée dans la Charente-Inférieure est plus jolie : « 1<sup>er</sup> avril faut que pinson boive sur buisson. » Toutes deux s'accordent à demander la pluie. En mai, au contraire, la pluie est considérée comme un fléau :

De la pluie le premier jour de mai  
 Ote aux fourrages leur qualité,

dit-on dans les Ardennes et dans la Haute-Saône.

Dans le Nord, les paysans récitent dans leur patois :

Quind i pleut l'nuit d'mai  
 G'n'y a point d'chêrisés (cerises).

Les agriculteurs des Côtes-du-Nord, de l'Enre, d'Ille-et-Vilaine, de la Manche et de la Mayenne, voient aussi la pluie d'un mauvais œil :

Quand il pleut le jour de saint Philippe,  
 Il ne faut ni tonneau ni pipe.

Nous ne pouvons citer toutes les prophéties qui signalent de véritables désastres à la suite des pluies de mai. En voici cependant quelques-unes très-répandues en France :

S'il pleut aux Rogations,  
 Le premier jour, il pleuvra pendant la fenaison ;  
 Le deuxième jour, pendant la moisson ;  
 Le troisième jour, pendant les vendanges.

Un dicton de Vaucluse contient en résumé l'appréciation de tous les cultivateurs :

Au mois de mai,  
 Il faudrait qu'il ne plût jamais.

Les paysans sont unanimes sur ce point : pas d'eau en mai. Il faut du beau temps, une température douce :

Du mois de mai la chaleur  
 De teut l'an fait la valeur.

Après les belles journées que l'agriculture souhaite, il vent de belles nuits avec des rosées bienfaisantes :

Rosée de mai  
 Vaut chariot du roi.

Mais surtout pas de pluie, même le dernier jour du mois, ce jour qui a pour patronne dans le calendrier sainte Pétronille. Pauvre sainte, bien démodée, et qui semble peu en faveur auprès des populations des campagnes si l'on en juge par le proverbe suivant :

Quand il pleut à la sainte Pétronille,  
 Pendant quarante jours elle trempe ses guenilles.

Non-seulement la pluie qui tombe le jour de sainte Pétronille dure pendant quarante jours, d'après les croyances populaires, mais encore « les raisins deviennent grappilles, et le blé diminue jusqu'à faucille. »

Qu'il ne pleuve donc que le 31 mai, car un concert de malédictions s'élèverait jusqu'à la malheureuse patronne de cette journée. Une fiction populaire, une de ces légendes si fréquentes dans les campagnes, attribue la pluie du 31 mai uniquement à la faute de la sainte, qui choisit ce jour-là exprès pour faire son lessivage. Nous avons déjà vu plus haut de quel nom le paysan désigne les vêtements de cette festive lavandière.

Un saint aimé à cause de la protection qu'il accorde à certaines plantations, c'est saint Didier (le 23 mai).

Sème tes haricots à la Sainte-Croix,  
 Tu en récolteras plus que pour toi ;  
 Sème-les à la Saint-Gengoult,  
 Un t'en donnera beaucoup.  
 Sème-les à la Saint-Didier,  
 Pour un tu en auras un millier.

Rien ne se perd avec saint Didier. Un dicton de la Charente-Inférieure nous représente saint Didier, économe et rangé, parcourant les champs, ramassant tout ce qui tombe, et rapportant le tout dans son devantier, c'est-à-dire dans son tablier.

Après saint Didier vient saint Urbain. Saint Didier s'occupe du potager ; c'est un maraîcher. Saint Urbain, lui, c'est un vigneron. Il n'est pas toujours commode.

On dit de lui dans le Lot-et-Garonne :

Urbinet,  
 Le pire de tous quand il s'y met,  
 Car il casse le robinet.

On redoute bien un peu son passage ; s'il allait se mettre en colère :

Que saint Urbain ne soit passé,  
 Le vigneron n'est pas assuré.

Les vigneron de la Meuse disent en prose, en vile prose : « Saint Urbain est le dernier vendangeur ; quand il passe sans faire du mal, les vignes sont hors de danger. »

Dans ses mauvais jours, le saint a été quelquefois jusqu'à ravager les champs de blé après avoir saccagé les vignes. Aussi quand il est parti, quand le 25 mai est fini, les paysans disent en se frottant les mains :

Après la saint Urbain  
 Plus ne grêle vin ni pain.

Pour un chercheur, il y aurait une curieuse étude à faire sur ces saints, la plupart martyrs, en tout cas hommes de bien pendant leur vie, et qui ont reçu après leur mort une consécration religieuse, un brevet de sainteté par la canonisation. Il serait intéressant de savoir comment petit à petit ces sages, ces élus sont devenus, dans l'imagination des paysans, des génies de bonne ou de mauvaise influence.

A. M.

(Messager de Toulouse).

Dernières nouvelles

Assemblée nationale.

Séance du 16 mai.

La séance a été fort intéressante. On a discuté le projet de loi relatif à la composition des conseils de guerre. On était naturellement d'accord pour modifier, comme le demandait le gouvernement, les articles 11, 42 et 30 de la loi de justice militaire, car l'application de ces articles aurait rendu impossible en ce moment la convocation d'un conseil de guerre chargé de juger un maréchal de France. La modification consistait à appeler dans les conseils de guerre, à défaut de maréchaux et d'amiraux les généraux de division par ordre d'ancienneté. On a discuté fort longuement, et avec une certaine animation, un amendement proposé par MM. Anisson-Dupéron et Baragnon. Cet amendement portait que les officiers généraux membres de l'Assemblée ne pourraient siéger dans les conseils de guerre chargés d'apprécier des faits antérieurs à la présente modification de la loi. Le duc d'Aumale a pris part à cette discussion.

L'amendement a été appuyé par MM. de Bastard, Dahirel, Anisson-Dupéron, Baragnon, Ducrot, de Ventavon, qui ont soutenu qu'il ne conviendrait pas aux membres de l'Assemblée nationale de siéger comme juges militaires. Ces membres sont revêtus d'un caractère politique ; de plus, ils ont demandé, par l'intermédiaire d'une de leurs commissions, la publication des pièces du procès, et, indirectement, la réunion du conseil de guerre chargé de juger le maréchal Bazaine. Enfin, ils sont législateurs. Or, c'est un principe de droit que celui qui fait la loi ne doit pas l'appliquer. Cet argument a surtout été développé avec un grand bonheur d'expression et une véritable force de logique par M. Baragnon. Le général Ducrot a insisté particulièrement sur ce point que les membres des conseils de guerre ne pouvaient se récuser, et qu'il est contraire à tous les principes que les représentants soient enlevés, malgré eux, à leurs travaux législatifs.

L'amendement a été repoussé par les membres suivants de la commission : MM. Keller, Berlet et le général Chanzy, appuyés par MM. Lenoël et Le Royer. Ces orateurs ont fait valoir la nécessité de ne pas introduire d'exception dans une loi qui est une loi générale et de légiférer sans se préoccuper de la situation de l'accusé ou des juges.

Le duc d'Aumale, répondant à M. Keller, a repoussé l'idée qu'il pouvait y avoir dans cette Assemblée des représentants qui n'accepteraient pas complètement tous les devoirs qu'ils ont à remplir. Lorsque l'Assemblée lui a ouvert le territoire français, il est venu se soumettre à tous les devoirs de sa profession, quand même ils seraient pénibles ; « de ma profession de soldat », a ajouté le duc d'Aumale avec un accent des plus fermes et des plus chaleureux. Il n'a eu qu'un regret, celui de ne pouvoir servir son pays autant qu'il l'aurait voulu. Quant à la question de fait, consistant à savoir si les députés militaires doivent siéger dans un conseil de guerre, l'Assemblée en est seule juge.

Ces paroles, empreintes des sentiments les plus élevés, dites à la fois avec simplicité et conviction, un choix heureux et une grande facilité d'expressions, et dans un langage ayant quelque chose de la précision et de l'énergie militaires, ont été couvertes d'applaudissements. L'auditoire écoutait avec la plus profonde attention ces quelques mots éloquentes et patriotiques.

Le gouvernement ne s'est prononcé ni pour ni contre l'amendement. Il est même survenu à ce propos un incident curieux. M. Raoul Duval ayant interrogé le ministre de la guerre afin de connaître son avis, la gauche (toujours ministé-

rielle, selon l'expression si vraie de M. Jaubert) a fait tant de bruit, que l'on n'a pas entendu un mot de la réponse du général de Cissey. Il semblait que ce fût une manière de dire au gouvernement : « Ne répondez pas, ne vous compromettez pas. » M. de Kerdrel a insisté vivement à deux reprises pour connaître exactement le sens des paroles officielles. La gauche a bien voulu consentir enfin à permettre au reste de l'Assemblée d'entendre que le gouvernement disait qu'il n'avait rien à dire.

On a procédé au vote. Après deux épreuves douteuses, où la Chambre a paru divisée en deux parties égales, le scrutin a été ouvert. L'amendement a été rejeté par 344 voix contre 310. On assurait, après la séance, que les membres du gouvernement, à une exception près, et les membres qui votent d'ordinaire avec le gouvernement avaient rejeté l'amendement.

(Journal des Débats.)

MM. de Lamberterie, le comte Morat et de Valon ont voté contre l'amendement qui excluait les officiers supérieurs faisant partie de l'Assemblée.

MM. Pagès Duport et Rolland ont voté pour.

Nouvelles d'Espagne.

On nous signale deux nouvelles rencontres entre les carlistes et les amédistes, la première à Gironne, au nord de la Catalogne, la seconde à Arrigonayo, dans la Biscaye. C'est au total 150 ou 200 fusils que les carlistes ont acquis dans ces deux petits combats, sans autre importance d'ailleurs.

Le général carliste Solanic, dont l'attitude aurait fortement laissé à désirer ces derniers jours au point de vue de la discipline, a été fusillé par ses troupes.

Plusieurs courriers particuliers de don Carlos ont pu arriver sans encombre, et par l'Angleterre et par l'Italie, jusqu'à Genève.

Paris-Journal publie la dépêche suivante favorable aux carlistes :

Démentez toute retraite en France de don Carlos, qui est avec ses troupes. Elio et Ceballos, avec leurs forces, ont rejoint la colonne Iturmendi. Plusieurs succès des carlistes, notamment près de Bilbao, confirmés. L'effectif et le nombre de bataillons augmentent rapidement ; l'organisation militaire se complète. Ils ont pris à Salvatierra un train contenant une batterie de six pièces avec chevaux et caissons. Querredo et ses carabiniers battus aux Alduides par Miranda.

Voici d'autre part les renseignements que nous apportent des correspondances particulières :

Dès l'arrivée de don Carlos à Bilbao, les chefs carlistes ont tenu un conseil de guerre. Il a été décidé qu'on livrerait une bataille où se déciderait le sort de l'insurrection. Les troupes carlistes sont au nombre de près de 27,000 hommes, tandis que l'armée régulière n'est forte que de 12,000 hommes. Les carlistes auraient des canons rayés, des mitrailleuses, ainsi qu'une grande quantité de fusils Remington et de chassepots. Leurs positions seraient excellentes. On va jusqu'à dire qu'ils sont parvenus à envelopper l'armée amédiste.

Le plan de bataille consiste à précipiter les troupes de Serrano vers la mer pour leur ôter tout refuge. En cas d'insuccès, don Carlos s'embarquerait sur le monitor Charles VII qui croise devant Bilbao et irait se fixer définitivement et pour toujours avec ses principaux partisans dans l'Amérique du Sud.

Serrano est arrivé devant Bilbao, mais on doute qu'il puisse recevoir des renforts avant l'attaque générale que les carlistes veulent tenter le plus tôt possible et à tout prix.

Versailles, 17 mai, 5 h., soir.

L'Assemblée discute le projet de loi sur les associations. Ce débat, commencé avant-hier, et interrompu hier par l'examen du projet sur la composition du conseil de guerre, aboutira au vote du projet en première lecture. Il n'est pas probable que la deuxième délibération soit aussi favorable à la loi. Un grand nombre de députés, appartenant à la droite et au centre-droit, ne croient pas que le moment soit venu de faciliter les associations.

Bourse de Paris.

Paris, 18 Mai 1872, soir.

Rente 3 p. % ..... 54.95  
 — 4 1/2 p. % ..... 78.75  
 — 5 p. % ..... 87.90



**Annonces**

**Crédit Foncier de France.**

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 %. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 % à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des Capucines n° 19; — dans les départements : aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

**L'AUTOGRAPHE**

**ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871.**

On se souvient du succès de l'Autographe. Les événements terribles qui viennent de se dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de

Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

L'abonnement est de vingt-cinq francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'Autographe, envoyer autant de fois soixante centimes en timbre-poste qu'on en désirera d'exemplaires, à M. H. de Villemessant, 3, rue Rossini, à Paris.

**LE TOUR DU MONDE**

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages

Publié sous la direction de N. Edouard Charton

**AVIS DES ÉDITEURS**

La publication du Tour du monde, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de

la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication portera la date de, 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

**JOURNAL DES DEMOISELLES**

(40<sup>e</sup> année.)

1, BOULEVARD DES ITALIENS

ANNÉE 1871

Exceptionnellement les abonnements partent du mois

d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Edition mensuelle. . . . . 9 fr.  
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures 13 fr.  
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons. . . 18 fr.  
Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLÈTE. 8 fr. 50 par semaine  
6 MOIS, 46 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 52 FR.

Envoyer un mandat de poste ou une valeur à tout autre effet.  
Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

LE

**CHOCOLAT-MENIER**

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

**LES CONTREFAÇONS**

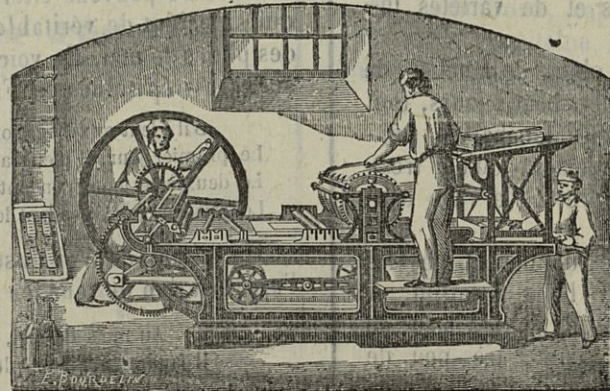
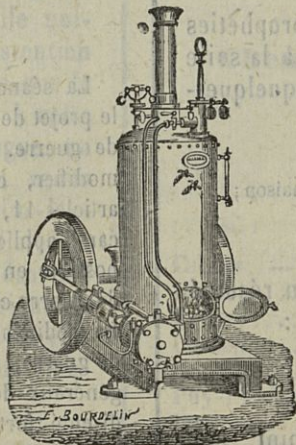
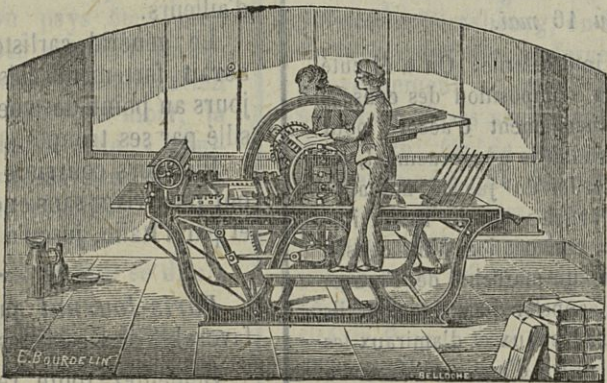
EN EXIGEANT

**le véritable nom**

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

**SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX**

Trois Presses mécaniques mues par la vapeur.



**IMPRIMERIE DE A. LAYTON & FILS, RUE DU LYCÉE**

**OUVRAGES DE VILLE**

- Journaux — Labours — Mémoires — Brochures — Affiches
- Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers
- Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès
- etc. — etc. — etc.

**OUVRAGES DE LUXE**

- Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures
- Livres — Registres avec réglure en tous sens
- Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats
- etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai

JOURNAL DU LOT. — Abonnements : Un an, 46 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

Pour paraître, au premier jour, chez tous les libraires

**LES RURAUX**

(Dialogue entre un Maire et un Candidat à la députation.)

Brochure politique de 50 pages

par Léon VALÉRY, de Lalbenque

**25 centimes. — ENVOI FRANCO PAR LA POSTE — 25 centimes.**

**45 ANNÉES D'UN SUCCÈS TOUJOURS CROISSANT**  
**200,000 cures authentiquement justifiées.**

Les constatations, les prescriptions des plus hautes sommités médicales, prouvent que : les Gastrites, les Gastralgies, les Dyspepsies, les Dysenteries, les Diarrhées, les Constipations chroniques opiniâtres, les Hémorrhoides, la Goutte, les Rhumatismes, l'Asthme, les Catarrhes, les Glaires, les Pâles couleurs, les Maux provoqués par les retours d'âge ou de puberté, les Eruptions, les Dartres, enfin toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, des Intestins, de la Peau et du Sang, sont guéries radicalement par la graine de **Moutarde Blanche de Didier**. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, et moins dispendieux; ses merveilleuses vertus médicales, attestent pleinement la popularité de cet incomparable médicament. — Dépôts chez MM. **Vinel**, pharmacien à Cahors; **Houllié**, épicier Place Bassé, à Figeac.

**A. BERGON ET C<sup>ie</sup>**

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit.

Savoir : Pour la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> tailles, 70 fr. — Pour la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> tailles, 60 fr.

En vente à la Librairie J.-U. CALNETTE, à Cahors

**LA QUESTION MILITAIRE EN 1871**

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brechure grand in-8° de 112 pages. . . . . 1 fr.

**A VENDRE**

D'OCCASION

**UN BEAU PHAËTON**

Roue à patte double, un Bréard neuf et autres voitures; Harnais neufs, fins et ordinaires; et d'occasions, Sels, Brides et tout ce qui concerne la Sellerie le tout bien bon marché. L'on se charge de tout ce qui concerne la partie de Carrosserie.

S'adresser à M. Emile Escudé, carrossier, galerie de Fontenille, à Cahors.